

## Les ventes dans les services de restauration et des débits de boissons augmentent d'une année à l'autre, mais sont toujours inférieures à celles observées avant la pandémie

Un an après le début de la pandémie de COVID-19 et de l'adoption subséquente de restrictions dans le sous-secteur des services de restauration et des débits de boissons, les ventes non désaisonnalisées en mars ont augmenté de 19,3 % d'une année à l'autre, mais sont toujours inférieures de près d'un quart (-23,3 %) à celles observées en mars 2019.



Source : [Services de restauration et débits de boissons, mars 2021](#)

## Préférences en matière de travail à domicile après la pandémie

Depuis l'arrivée de la pandémie de COVID-19, les employés canadiens préféreraient travailler un quart (24 %) de leurs heures de travail totales à la maison. Cette proportion est presque cinq fois plus élevée que la part du nombre total des heures qu'ont travaillées les employés canadiens à domicile avant la pandémie (5 %).



Source : [Rapports économiques et sociaux, mai 2021](#)

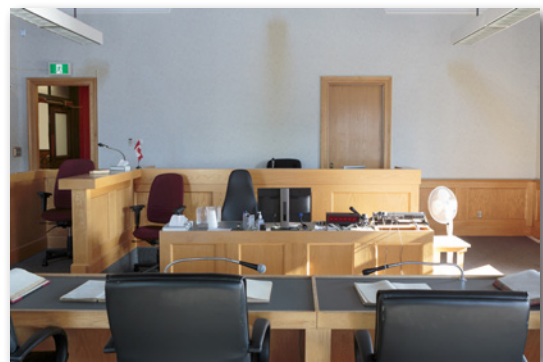
## De nombreuses entreprises s'attendent à une baisse de leur rentabilité à court terme

Plus du tiers (37,1 %) de toutes les entreprises et plus de la moitié (51,6 %) de celles du secteur des services d'hébergement et de restauration s'attendaient à une diminution de leur rentabilité au cours des trois prochains mois. À l'inverse, 12,4 % des entreprises s'attendaient à une hausse de leur rentabilité, surtout celles des secteurs du commerce de gros (19,4 %), de la fabrication (18,0 %) et du commerce de détail (17,0 %).

Source : [Enquête canadienne sur la situation des entreprises, deuxième trimestre de 2021](#)

## Près des deux tiers des cas de pension alimentaire commencent l'année avec un arriéré

En 2019-2020, 50 295 cas de pension alimentaire pour les enfants et les conjoints (65 %) ont commencé l'année avec un arriéré, ce qui signifie que de l'argent était dû en raison de paiements antérieurs manqués. Il s'agit d'une augmentation de 110 cas par rapport à l'exercice financier précédent.



Source : [Enquête sur les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires : pensions alimentaires pour les enfants et le conjoint, 2019-2020](#)